

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Compte rendu du conseil de communauté du 05/03/2020

L'an deux mille vingt, le cinq mars à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, dûment convoqués par le Président Yves SÉJOURNÉ, le vingt huit février deux mille vingt, se sont réunis à Dompaire (Salle Polyvalente).

Présents : Messieurs et Mesdames

ADAM Monique - AUBRY Gérard - AUBRY Pascal - BABOUHOT Nathalie - BARBIER Élisabeth - BASTIEN Denis – BISCH Stéphane - BLONDELLE Marc - BREGEOT Jean-Marie - BURTE Frédéric (*suppléant Remicourt*) – CHERRIER Didier - CHIARAVALLI Danièle - CITOYEN Patrick - CLOCHEY Alain - COMESSE-DAUTREY Colette - COUSOT Gérard - COUSOT Jean-Luc - CROCHETET Pascal - DAVAL Philippe - DELLUPO Colette - DESCOURS Paul (*suppléant Ahéville*) - DUC Jean-Louis - EVROT Bernard - FERRATIER Philippe - FORTERRE Michel - FRAMENT Marie-Brigitte (Maire ROUVRES EN XAINTOIS) - GAUDE Christian (*suppléant Jorxey*) – GEORGES Lina - GERARD Jean-Claude –GREPINET Gérard - HENRION Edwige - HERBELOT Yveline - HUEL Jean-Luc - HURIOT Joris - JAMIS Patrice - JEANMAIRE Roger - LAIBE Jean-François - LARCHER Philippe - LE DREAU Georges - LITAIZE Jean-Claude - MAILLARD Dominique - MAIRE Claude - MALLERET Fabien - MANGIN Jean-Marie - MARA Hervé - MARCHAL-LABAYE Christine - MARTIN François - MARULIER Gérard - MENETRIER Cédric (Maire Xaronval) – MOINE Marie-Odile - MOREAU Christian - MULOT Louis - NICOLAS Corinne - NICOLAS Philippe - NOEL Gérald - OSWALD André - PERRIN Denny - PERRIN Ervé - PICARD Christian – PREAUT Marie-Laure - PREVOT-PIERRE David - RAMBAUT Patrick - RENAUX Serge - RUGA Roland - SANCIER Jean-Claude - SÉJOURNÉ Yves - SERDET Daniel - SERDET Dominique (Maire MADECOURT) - TALLOTTE Claude - THOMAS Jean-Marie - THOUVENIN Christian - TISSIER Philippe - VAUBOURG Jean - VIDAL Marie-Françoise - VIRION Jean-François.

Absents excusés :

ADAM Christine - ANNEN Bernard - BARBE Alain - BRIE Jack - CHAPELIER Thierry – CHERPITEL Philippe - CLAUDEL Jean-Marie - CLEMENT Valérie - COMESSE Laurent - CUSSENOT Bernadette - DARTOIS Yves - DEL Michel - FERRY Jean-Luc - FRANQUEVILLE Joachim - FY Patrice - GIRON Philippe - HALLUIN Jean-Christophe - JEANDEL Arnaud - MAJOREL David - MARCHAL Marie - MARNAS Anne-Marie - PERREIN Philippe - PINOS Joël - PIROUE Béatrice - POTHIER Gabriel - SIMONIN Anne - TOCQUARD Roland - TRELAT Janine - - VAILLANT Christian - VALANCE Serge.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

CLEMENT Valérie à PREAUT Marie-Laure ;
COMESSE Laurent à CHERRIER Didier ;
FERRY Jean-Luc à MALLERET Fabien ;
FY Patrice à JAMIS Patrice ;
HALLUIN Jean-Christophe à NICOLAS Philippe ;
MARNAS Anne-Marie à DELLUPO Colette ;
VAILLANT Christian à RAMBAUT Christian.

Secrétaire de séance : HENRION Edwige

Quorum : 75 présents + 7 pouvoirs = 82 votants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

L'ordre du jour de la séance :

- Présentation du Projet Culturel de Territoire ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 9 janvier 2017) ;
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 9 janvier 2017) ;

1. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
2. Avis sur le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Vosges Centrales ;
3. Projet culturel de territoire (PCT) ;
4. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2020 ;
5. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement ;
6. Comptes de gestions 2019 ;
7. Comptes administratifs 2019 ;
8. Affectations de résultats 2019 ;
9. Débat d'orientation budgétaire 2020 ;
10. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2020 ;
11. Subvention exceptionnelle à l'Effort Basket Mirecourt ;
12. Frais scolaires 2018-2019 de l'école d'Oëlleville ;
13. Organisation du temps scolaire de l'école d'Oëlleville ;
14. Tableau des voiries à compter du 1^{er} avril 2020 ;
15. Questions et informations diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ; VOTE : unanimité**

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2019-44 du 20/11/2019** : Signature de conventions d'entretien des espaces verts des installations d'assainissement avec les communes de Bouxières aux Bois et Rancourt ;
- **Décision n°2019-45 du 30/12/2019** : Fixation des loyers mensuels pour l'année 2020 pour les logements intercommunaux ;
- **Décision n°2020-01 du 20/01/2020** : Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès de la Commune de VILLERS : 14h hebdo à compter du 01 avril 2020 jusqu'au 30 avril 2020 ;
- **Décision n°2020-02 du 20/01/2020** : Signature de conventions de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès des communes de CIRCOURT (8h hebdo), de PUZIEUX (7h hebdo), de JUVAINCOURT (10h hebdo) et de REPEL (10h hebdo) ;
- **Décision n°2020-03 du 20/01/2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions d'agent d'entretien) auprès de la commune de OELLEVILLE (4h hebdo) ;
- **Décision n°2020-04 du 20/01/2020** : Fixation de la redevance d'utilisation de la station de transit de la CCMD située à Ramecourt au montant de 10,26 € TTC la tonne (9.68€ en 2019) pour tous déchets relevant de l'autorité d'EVODIA qui transitera par ce site pour l'année 2020 ;
- **Décision n°2020-05 du 21/01/2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès de la Commune de MARAINVILLE SUR MADON : 3h hebdo à compter du 01 avril 2020 jusqu'au 30 avril 2020 ;
- **Décision n°2020-06 du 28/01/2020** : Fixation des tarifs de remboursement de frais de mise à disposition de personnel et de véhicules pour l'année 2020 ;
- **Décision n°2020-07 du 20/02/2020** : Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des ventes de composteurs et sacs pour déchets verts ;
- **Décision n°2020-08 du 20/20/2020** : Signature d'une convention de réalisation de la Zone d'Activités de l'Ancienne Cotonnaire II avec la commune de Poussay pour la réalisation des travaux de viabilisation ;
- **Décisions de liquidation de subvention dans le cadre du Projet d'intérêt Général «habitez mieux» ;**

VOTE : unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**
 - **Décision n°2019-44 du 12/11/2019 :** Plan de financement du réseau parentalité 2020 ;
 - **Décision n°2019-45 du 12/11/2019 :** Autorisation d'exercice de fonction à temps partiel d'un agent intercommunal ;
 - **Décision n°2019-46 du 26/11/2019 :** Promesse de vente à la SCI Mani d'une parcelle cadastrée section AC n°51 sise à Poussay, d'une surface totale de 1 487 m² pour un tarif de vente 28 500 € TTC ;
 - **Décision n°2019-47 du 26/11/2019 :** Subvention exceptionnelle de 27 000 € à la micro-crèche intercommunale Mira'Lou ;
 - **Décision n°2019-48 du 26/11/2019 :** Remboursement d'une somme de 11,90 euros à un agent intercommunal ;
 - **Décision n°2019-49 du 26/11/2019 :** Modification du plan de financement de l'Opération Collective en Milieu Rural (FISAC) ;
 - **Décision n°2019-50 du 26/11/2019 :** Plan de financement du forum de l'emploi et de l'économie 2019 ;
 - **Décision n°2019-51 du 26/11/2019 :** Versement de la quote-part annuelle du fournisseur « Edenred » pour les tickets restaurant non utilisés par les agents intercommunaux à l'Amicale du personnel ;
 - **Décision n°2019-52 du 10/12/2019 :** Remboursement d'une somme de 750 euros à la commune de Poussay, qui a fait l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1500 euros HT, ce défibrillateur sera utilisé pour la salle polyvalente de la commune et pour le stade intercommunal à Poussay ;
 - **Décision n°2019-53 du 10/12/2019 :** Répartition du temps de travail des agents en charge du développement de la politique enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
 - **Décision n°2019-54 du 10/12/2019 :** Liste des projets structurants 2020 du contrat de territoire 2018-2020 avec le Conseil Départemental des Vosges ;
 - **Décision n°2020-01 du 14/01/2020 :** Cession à la SCI de la Menuiserie d'un ensemble foncier (parcelles et bâtiments) cadastrés AE 76 (ex AE 73 avant découpage) et AB 530 (ex AB 439 avant découpage) d'une surface totale de 4 542 m² pour un tarif de vente 73 500€ TTC ;
 - **Décision n°2020-02 du 14/01/2020 :** Renoncations de l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone d'activités de l'Aéropôle Sud Lorraine dans le cadre de deux projets de vente de terrains par le Département des Vosges aux sociétés suivantes : SAS Circuit de Mirecourt et SAS GIRPAV 17 ;
 - **Décision n°2020-03 du 14/01/2020 :** Modification de durée de service d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) : 14h hebdo au lieu de 17h à compter du 1^{er} février 2020 ;
 - **Décision n°2020-04 du 14/01/2020 :** Cession à la SAS Shepherd d'une parcelle cadastrée section AA n°55, d'une surface totale de 1 945 m² pour un tarif de vente 9 583,33 € HT ;
 - **Décision n°2020-05 du 28/01/2020 :** Autorisation d'exercice de fonction à temps partiel d'un agent intercommunal ;

VOTE : unanimité

I. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la **majorité des voix des membres présents et représentés par 8 contre, 3 abstentions et 71 pour** :

- adopte le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
- autorise le Président ou son représentant à engager toutes les démarches réglementaires visant à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

MM. LARCHER et RENAUX évoquent la masse importante de l'ensemble des annexes envoyées à l'occasion des conseils de communauté et la difficulté d'analyse qui en découle.

2. Avis sur le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Vosges Centrales

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°01/2020 en date du 27 janvier 2020 du comité syndical du SCoT des Vosges

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Centrales arrêtant le projet de SCoT des Vosges Centrales révisé (2^e révision) ;

Considérant que les dispositions du projet de SCoT imposent des contraintes excessives pour les communes de la communauté de communes Mirecourt-Dompaire, notamment en fixant un objectif trop faible de 20 % de 537 nouveaux logements en dehors de l'enveloppe urbaine pour la période 2014-2030 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la **majorité des voix des membres présents et représentés par 24 contre, 1 abstention et 57 pour**, décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de SCoT des Vosges Centrales arrêté par le comité syndical du 27 janvier 2020 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

3. Projet culturel de territoire (PCT)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés (3 abstentions)** :

- adopte le Projet culturel de territoire (PCT) ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

M. NOEL souhaiterait un chiffrage complet de l'ensemble du PCT et alerte sur le coût en personnel de la mise en œuvre du PCT.

M. FORTERRE déplore un vote du PCT à la veille de renouvellement des conseils municipaux et le manque de concertation pour l'élaboration du PCT.

4. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2020

Conformément à l'article L1609 nonies C alinéa IV du Code Général des Impôts, le conseil communautaire doit, avant le 15 février de chaque année, communiquer un montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres.

Le bureau propose de délibérer au sujet des montants des attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2020 sur la base des calculs établis.

Il est précisé que ces montants seront ajustés en fonction des travaux de la CLECT et que les attributions de compensations définitives seront votées en fin d'année par le Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- fixe le montant des attributions de compensation prévisionnelles tel que présenté dans le tableau en annexe ;
- décide que les versements aux communes des attributions de compensation de fonctionnement se feront par acomptes tous les trimestres, sur la base du 1/4 du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle ;
- décide que les versements des communes des attributions de compensation d'investissement se feront en une seule fois, sur la base du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle ;
- précise que ce montant sera ajusté en cas d'éléments nouveaux en fonction de l'attribution de compensation définitive qui sera établie par la CLECT et validée par le Conseil Communautaire ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

5. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
- autorise le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues aux budgets de l'exercice précédent :

- budget principal :
 - achat de matériel pour la piscine un montant de 15 000 € (OP 45) ;
 - étude de programmation architecturale et muséographique du musée de Mirecourt pour un montant de 40 000 € (OP 53)
 - travaux sur bâtiment de la zone de l'ancienne cotonnière à Poussay pour un montant de 4000 € (OP 60) ;
- budget annexe assainissement :
 - achat de matériels pour la station de Mirecourt pour un montant de 10 500 € ;
 - travaux de chemisage du réseau de la place Jules Ferry et cours Stanislas à Mirecourt pour un montant de 110 000 € ;

- précise que ces crédits seront repris aux budgets primitifs 2020 ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

6. Comptes de gestion 2019 du Receveur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à la l'unanimité des membres présents et représentés** :

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

7. Comptes administratifs 2019

7.1. Budget principal

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire - budget principal, de l'exercice 2019.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Après présentation du compte administratif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2019.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Président quitte la séance avant le vote.

Le 1^{er} vice-président, Monsieur Jean-Marie THOMAS propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés (4 abstentions) :**

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2019, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	5 093 672.71 €	4 520 637.19 €	- 573 035.52 €
FONCTIONNEMENT	8 157 942.98 €	10 954 320.76 €	2 796 377.78 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2019.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	864 102.20 €	1 397 836.82 €	533 734.62 €

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

7.2. Budget annexe ZAE

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif du budget ZAE foncière pour l'exercice 2019.

Après présentation du compte administratif du budget ZAE de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2019.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Président quitte la séance avant le vote.

Le 1^{er} vice-président, Monsieur Jean-Marie THOMAS propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés (3 abstentions) :**

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ZAE de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2019, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	581 519.75 €	581 519.75 €	0.00€
FONCTIONNEMENT	562 032.70 €	562 032.70 €	0.00€

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2019.

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

7.3. Budget annexe assainissement

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2019.

Après présentation du compte administratif du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2019.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Président quitte la séance avant le vote.

Le 1^{er} vice-président, Monsieur Jean-Marie THOMAS propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés (6 abstentions)** :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif Assainissement de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2019, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	766 939.91 €	1 357 458.78 €	590 518.87 €
FONCTIONNEMENT	1 538 878.15 €	2 838 809.89 €	1 299 931.74 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2019.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	949 169.33 €	629 837.00 €	- 319 332.33 €

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. HURIOT apporte son analyse sur les comptes administratifs des 3 budgets, il se réjouit des recettes fiscales liées au développement économique du territoire, mais attire l'attention des conseillers présents sur la vigilance à avoir sur le niveau d'épargne et d'endettement de la communauté de communes.

8. Affectations de résultats 2019

8.1. Budget principal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide d'affecter les résultats 2019 du budget principal de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au **budget primitif principal** 2020.

Les résultats de clôture 2019 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture de : 2 796 377.78 €
- Déficit d'investissement de clôture de : 573 035.52 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2020 sont les suivants :

- Dépenses : 864 102.20 €
- Recettes : 1 397 836.82 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Après reprise des restes à réaliser (recettes-dépenses) soit un excédent de 533 734.62 € et compte tenu du déficit d'investissement de fin 2019, soit 573 035.52 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de 39 300.90€.

Synthèse des opérations de résultats du budget principal :

		Dépenses	Recettes
Investissement recette affectation c/ 1068			39 300.90 €
report 002	F		2 757 076.88 €
report 001	I	573 035.52 €	

8.2. Budget annexe assainissement

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide d'affecter les résultats 2019 du budget assainissement de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au **budget primitif 2020**.

Les résultats de clôture 2019 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture de : I 299 931.74 €
- Excédent d'investissement de clôture de : 590 518.87 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2020 sont :

- Dépenses : 949 169.33 €
- Recettes : 629 837.00 €

Synthèse des opérations de résultats du budget principal :

		Dépenses	Recettes
report 002	F		I 299 931.74 €
report 001	I	590 518.87 €	

9. Débat d'orientations budgétaires 2020

La Loi prévoit qu'un Débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Le rapport en pièce jointe reprend les orientations budgétaires pour 2020 et vise à introduire le débat.

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, le Président déclare clos le Débat d'Orientation Budgétaire.

10. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2020

Le Président rappelle la délibération en date du 27 février 2017 instaurant une participation financière au titre de la gestion des réseaux unitaires pour les communes reliées à un système d'assainissement collectif.

Il rappelle également la délibération en date du 9 avril 2019 définissant la méthode de calcul de la dite participation financière au titre de la gestion des réseaux unitaires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la **majorité des voix des membres présents et représentés par 2 contre et 80 pour** :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- précise que la dite participation financière ne concerne pour le moment que les communes de l'ex-communauté de commune du Pays de Mirecourt reliées à un système d'assainissement collectif ;
- décide de prendre en compte les dépenses de l'année 2017 pour le calcul de la dite participation financière 2020 ;
- décide que le montant de la dite participation financière 2020 est de 173 500,80 € TTC ;
- décide que la clé de répartition communale de la dite participation est définie de la manière suivante, conformément à la solution de l'étude d'expertise du CEREMA réalisée en 2015 :
 - prise en compte du linéaire de réseaux unitaires
 - prise en compte du linéaire de réseaux pluviaux se rejetant dans le réseau unitaire (avec retrait du linéaire situé à l'aval des déversoirs d'orage)

	% 2020	MONTANTS 2020
HYMONT	0,00 %	0,00 €
MATTAINCOURT	2,71 %	4 706,23 €
MIRECOURT	77,78 %	134 941,18 €
POUSSAY	10,54 %	18 282,58 €
RAMECOURT	0,76 %	1 312,15 €
PUZIEUX	2,82 %	4 898,68 €
JUVAINCOURT	2,59 %	4 496,29 €
AMBACOURT	2,80 %	4 863,69 €
TOTAL		173 500,80 €

- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

II. Subvention exceptionnelle à l'Effort Basket Mirecourt

Le Président rappelle la délibération en date du 9 avril 2019 accordant une subvention d'un montant de 12 000 euros à l'Effort Basket Mirecourt au titre de la saison 2019-2020 et le contrat d'objectifs formalisant l'octroi de cette subvention.

Le Président propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 7000 euros, du fait des problèmes financiers exceptionnels rencontrés par le club. En effet il s'avère qu'avec le départ d'un des coachs professionnels, les aides sur le poste n'ont pu être maintenues et impactent financièrement le club.

Le Président rappelle que le bureau en date du 14 janvier 2020, la commission vie associative en date du 28 janvier 2020 et la conférence des maires en date du 27 février ont donné un avis favorable à cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la **majorité des voix des membres présents et représentés par 2 contre, 1 abstention et 79 pour** :

- décide d'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle de 7 000 euros à l'Effort Basket Mirecourt au titre de la saison 2019-2020 ;
- autorise le Président à signer l'avenant au contrat d'objectifs 2019 ;
- dit que les crédits seront inscrit au budget primitif 2020 ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

MM. MARTIN et MAIRE craignent que d'autres clubs effectuent la même demande et que cette décision fasse jurisprudence.

M. AUBRY souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur l'attribution des subventions aux associations.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

12. Frais scolaires 2018-2019 de l'école d'Oëlleville

Le conseil de Communauté prend connaissance des frais scolaires de fonctionnement 2018-2019 de l'école d'Oëlleville, dont le coût total réel s'élève à s'élève à 91 016,32 € (élémentaire 39 648,47 €, maternelle 51 367,85 €), soit un coût par élève: élémentaire 777,42 €, maternelle 1 657,03 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention) :

- détermine la participation de chaque commune comme suit :

	ELEMENTAIRE			MATERNELLE		
	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT°	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT°
10 communes ex-CCX	42	36 651,68 €		29	48 053,80 €	
JUVAINCOURT	1	777,42 €		1	1 657,03 €	
COURCELLES	8	6 219,37 €		1	1 657,03 €	
TOTAL	51	39 648,47 €		31	51 367,85 €	
			TOTAL	91		
				016,32		
				€		
Rappel coûts année 2017/2018						
ELEMENTAIRE	835,68 €					
MATERNELLE	1 815,19 €					

- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

13. Organisation du temps scolaire de l'école d'Oëlleville

Le Président rappelle que la réforme des rythmes scolaires reposait auparavant sur un modèle uniforme d'organisation du temps scolaire à 4,5 jours.

L'adaptation des rythmes scolaires proposée à partir de la rentrée 2017 correspondait à un changement de méthode : elle privilégiait les coopérations entre toutes les parties prenantes (communautés éducatives, élus). Le décret du 27 juin 2017 ne visait pas à revenir sur la réforme conduite depuis 2013, mais à offrir une liberté nouvelle aux acteurs en rendant possible une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours dès lors qu'il y avait consensus local. Néanmoins, la première convention triennale signée avec l'Etat via le ministère de l'Education Nationale est arrivée à son terme et il convient de la renouveler avec l'accord du conseil d'école.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour la signature d'une nouvelle convention de trois ans avec l'Etat via le ministère de l'Education Nationale ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

14. Tableau des voiries à compter du 1^{er} avril 2020

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de transférer les parcelles AA 72 et AA 73 sises à Juvaincourt dans le domaine public de la communauté de communes ;
- précise que ces parcelles seront intégrées au tableau des voies intercommunales :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Cadastre	Commune	Dénomination	Surface (en m ²)
AI056	DOMVALLIER	Rue de Bourgogne (Aéropôle Sud Lorraine)	4837
AA 63	JUVAINCOURT	Partie Sud Ouest rond point de l'Aéropôle Sud Lorraine	3337
AA7	JUVAINCOURT	Rue de Bourgogne (Aéropôle Sud Lorraine)	32
AA 45	JUVAINCOURT	Aéropôle Sud Lorraine	793
AA 72	JUVAINCOURT	Rue de Bourgogne (Aéropôle Sud Lorraine)	15
AA 73	JUVAINCOURT	Rue de Bourgogne (Aéropôle Sud Lorraine)	1 198
AE 31	POUSSAY	Route principale d'accès au site "ex-ECB" en parallèle de la rue du Pont d'Arol	1604
AH 46	POUSSAY	Route de Neufchâteau	5 238
AI 124	POUSSAY	Route de Neufchâteau	1 181
AN 49	MIRECOURT	Avenue Henri Parisot	177
AN 50	MIRECOURT	Avenue Saint-Maurice	36
Domaine public	MIRECOURT	Avenue Saint-Maurice	(L 621 x larg 8.90) 5 527
Domaine public	MIRECOURT	Avenue Henri Parisot	(L 950 x larg 12.20) 11 590

- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

15. Questions et informations diverses

Le Président remercie l'ensemble des conseillers pour leur investissement au cours du mandat passé et souligne la qualité des relations entretenues avec les élus.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h00.